

ASSEMBLEE NATIONALE2 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 134

présenté par
M. de Courson-----
ARTICLE 90

Compléter cet article par les deux paragraphes suivants :

« III. – Dans le dernier alinéa du IV du même article, les mots : « , sous réserve des dispositions du VI, » sont supprimés.

« IV. – Au début du dernier alinéa du V du même article, les mots : « Sous réserve des dispositions du VI, » sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.